

Relevé de délibérations

Le conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 28 novembre 2018, a approuvé :

- Le procès-verbal du conseil scientifique en date du 6 juin 2018 sous réserve de la remarque apportée
- La Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche
- L'arbitrage du Fonds recherche 2019 :
 - Financement accordé dans le cadre de l'attractivité des nouveaux professeurs : 240 000 euros
 - Financement accordé des projets émergents : 351 000 euros
 - Financement dans le cadre des manifestations internationales : 85050 euros
 - Financement dans le cadre de la création ou renouvellement des laboratoires juniors : 12 000 euros
- Le financement accordé dans le cadre de l'appel d'offres des investissements pour l'année 2019 s'élève à 637 000 euros.

Le conseil scientifique a pris connaissance :

- De l'avancement du projet de l'Université Cible dans le cadre de l'IDEX
- Des nouveaux postes demandés lors de la campagne d'emplois 2019 qui seront arbitrés au Conseil d'Administration du mois de décembre 2019.
- De la création de la nouvelle formation de recherche en évolution : le Centre de Résonance Magnétique Nucléaire (FRE CRMN)
- De l'avancée des travaux du Plan Campus

Le Président du Conseil Scientifique

Jean-Louis BARRAT